



Mairie de Montfaucon

14, rue des Fontaines
25660 MONTEFAUCON
03 81 81 45 71

mairie.montfaucon@wanadoo.fr
www.montfaucon25.fr

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mercredi 19 mai 2021 à 19h

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle Marianne, mercredi 19 mai 2021 à 19h, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

Avant la séance proprement dite, le conseil a reçu M. Christophe LIME, Vice-président de GBM en charge de l'eau et de l'assainissement, qui est intervenu pour exposer trois grands projets concernant la commune :

- **Evolution de la station de traitement des eaux de la Malate**
- **Remplacement du gros feeder d'alimentation des 2 réservoirs du Belvédère**
- **Raccordement du réseau d'assainissement en direction de la station de Port Douvot via le réseau de la commune de Morre**

Il était accompagné de M. Franck LAIDIÉ, Conseiller Communautaire Délégué, Vice-président conseil d'exploitation de l'eau et Maire de Pugey, et de M. Régis DEMOLY, Directeur de l'eau et de l'assainissement.

A l'issue de l'exposé, un riche échange s'est déroulé sur la large problématique de l'eau.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE PROPREMENT DITE

- I - Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2021.
- II - Rendu compte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations
 - a- En urbanisme – droits des sols
 - b- Générales
- III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
 - 1. Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes
 - 2. Subventions aux associations
 - 3. Versement des adhésions 2021 à organismes
 - 4. Intervention d'urgence des ST pour le compte de privés – tarif
 - 5. Incendie 27 avril, 5 rue de l'Aqueduc : sollicitation de remboursement par assurance
 - 6. Cession Bar « LE BISTRO » : transmission de la location de la licence communale
- IV - AFFAIRE DE PERSONNELS
 - 1. Recrutement par contrat d'un agent après contrat d'apprentissage
- V - AFFAIRE SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
 - 1. Organisation ALSH (Ruche) d'été
 - 2. Organisation Chantiers de jeunes d'été 2021.
- VI - AFFAIRE D'URBANISME ET BATIMENTS
 - 1. Evolution salle d'accueil – bâtiment périscolaire : plan d'aménagement d'ensemble préalable - mission AUDAB

VII – AFFAIRE DE PATRIMOINE

1. Château Médiéval – Obligations fixées par la DRAC – Missions de Maîtrise d'œuvre

Sont présents : Pierre CONTOZ, Gaëlle AUFFRET, Guillaume BLANDIN, Stéphanie BOITEUX, Cyril DELITOT, Vincent GIRARD, Marie-Louise LAITHIER, Nadine MAUGEY, Eric MERAT, Christine MOLLIER, Catherine PARDONNET, Corinne PETER, Alain RICHARD, Anne-Marie POTY, Hervé TOURNOUX, Géraldine VALLOT VUITTON, Frédéric VERMOT.

Absents excusés :

Laurent JEUNET donne procuration à Eric MERAT

Jacques TONNERRE donne procuration à Marie-Louise LAITHIER

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose, dans l'ordre alphabétique, Nadine MAUGEY comme secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sans modification, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 avril 2021.

Sans modification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS (articles L.2122-21 et L.2122.22) :

- Le 13 avril : concession au cimetière pour la famille GOUX
- Le 19 avril : bail sur parcelle AB n°47 en faveur de Madame Karine BUGAUT
- Le 17 mai : 3 arrêtés portant création de régies de recettes communales pour les BP commune, périscolaire et CCAS
- Le 17 mai : 3 arrêtés portant nomination de régisseurs titulaires et suppléants pour chacune des régies.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

◇ **Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes.** Après avoir rappelé les obligations légales et le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020, le Maire précise le contenu de ce dispositif. Il s'agit de mettre en place des procédures visant à recueillir les signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutation du dispositif entre administrations. Le Centre de Gestion du Doubs a défini les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour le compte des collectivités adhérentes

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier la mission ci-dessus au CDG25.

◇ **Subventions 2021 aux associations.** Après avoir rappelé les subventions versées en 2020, le Maire précise qu'elles sont soumises, pour versement, à la réception des PV d'assemblées générales et des bilans financiers.

Pour 2021, les montants attribués sont :

➤ Association locale des Montfaucon de France	}	0 € sur proposition de
➤ Association Nationale des Montfaucon de France		l'association nationale : pas d'activités
➤ Association le Château + convention travaux		817 € + 8 000 €
➤ Football Club de Montfaucon, Morre, Gennes, La Vèze		817 €
➤ Tennis club Mamirole – Montfaucon		Néant en concertation avec l'association. Cf : travaux effectués par la commune
➤ Association des Familles		236 € sur proposition de l'association : réduction d'activités (ALSH)
➤ LACIM "les Amis d'un coin de l'Inde et du Monde"		236 €
➤ Association de la Malate		236 €
➤ Les Vergers de Montfaucon		236 €
➤ Association des Anciens Combattants		105 €
➤ Club des retraités		105 €
➤ Association Eglise de Montfaucon – Patrimoine Historique		105 €
➤ Association Notes et Touches		105 €
➤ Musiques en Perspectives (Festival Besançon-Montfaucon)		5 330 €
➤ Les Cadichons falcomontais		105 €
➤ Avalfort		650 € convention à renouveler pour 2021, 2022, 2023
➤ Aqueduc romain		105 €
➤ Festival EBULLI'SON		1 575 € maintien à ce niveau après concertation avec le club

- Associations d'intérêt scolaire

➤ Coopérative scolaire de Montfaucon, chiffre compte tenu du mode de calcul :	2 917 € (cf réduction d'activités COVID19)
➤ FSE collège de Saône ~74 élèves x 8 €/élèves : provisoire	576 €
➤ Association parents d'élèves PEEP « Les petits faucons »	50 €

- Associations à caractère social

➤ ELIAD	115 €
➤ Ronde de l'Espoir (Ligue contre le cancer)	115 €
➤ Association "Enfants et Santé »	115 €
➤ Donneurs de Sang Saône	115 €
➤ Semons l'Espoir et Maisons des Parents	115 €
➤ Association Dons d'Organes	115 €
➤ Association des Paralysés de France	115 €
➤ Virade de l'Espoir / MFR Morre	Manifestation abandonnée
➤ Bibliothèque de l'hôpital : la distraction des malades	115 €
➤ ONCODOUBS	115 €

Par ailleurs, une aide de 115 € est accordée à la maison Âges et Vie pour diverses animations (régées directement par la commune)

Adopté à l'unanimité (une abstention sur la subvention au festival EBULLI'SON).

◇ **Versements des adhésions 2021 à organismes.** Le Maire propose les adhésions suivantes, les montants étant fixés par les assemblées générales :

➤ Agence d'urbanisme de l'agglomération bisontine	393.50 €
➤ Conservatoire botanique de Franche-Comté	50 €
➤ Fondation du Patrimoine	120 €

➤ Association des Maires du Doubs	en attente AG
➤ Association européenne VIA FRANCIGENA	325 €
➤ Association des Maires ruraux du Doubs	110 €
➤ Association des communes forestières	208.40 €
➤ CAUE	en attente AG
➤ AD@T	129.60 €

Adopté à l'unanimité

◇ **Interventions d'urgence des services techniques pour le compte de privés : tarif.** Le Maire rappelle la délibération d'aout 2014 fixant les règles de remboursement lors d'une intervention d'urgence réalisée par les services techniques communaux au profit de personne privée. Il précise qu'il y a lieu de l'actualiser. **A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs ainsi :**

- **Intervention jour ouvrable :** 214 €
- **Intervention nuit :** + 15 %
- **Intervention dimanche ou jour férié :** + 15 %

◇ **Incendie du 27 avril 2021 au 5 rue de l'Aqueduc : sollicitation de remboursement par assurance tiers.** Le Maire rappelle cet incendie qui n'a fait que de dégâts matériels et l'action communale menée dont l'assistance à relogement des deux familles.

Parallèlement, il a fallu faire appel à une entreprise pour enlever les gravats tombés sur le domaine public : trottoirs / voirie.

Seule l'entreprise CUINET et Fils (Tarcenay) s'est rendue disponible et est intervenue dès l'après-midi avec équipe, véhicule, chargeuse.

La facture adressée à la commune s'élève à 1 994.16 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter de l'agence MMA de Roche-les-Beaupré, assureur des victimes, le remboursement de cette somme avancée.

◇ **Cession fonds de commerce « BAR LE BISTRO » : transmission de la location de la licence communale.** Le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV louée au bar Le Bistro du village depuis 2014.

Il rappelle la renonciation au droit de préemption relative à ce fonds de commerce énoncée en début de séance.

La reprise de cette activité commerciale étant soumise à cette location, le conseil municipal unanime autorise le Maire à signer un nouveau contrat avec M. CHAPUIS, repreneur pour une location annuelle de 60 € (location 3-6-9 ans).

AFFAIRE DE PERSONNEL

◇ **Recrutement par contrat d'un agent après contrat d'apprentissage.** Corinne PETER, Adjointe, rappelle que Pierre-Nicolas ROTH a bénéficié d'un contrat d'apprentissage pour sa formation BPJEPS. Compte tenu des besoins en personnel et de sa manière de servir, elle propose la signature d'un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable, à temps complet, temps de travail annualisé, à compter du 22 mai 2021. **Adopté à l'unanimité.**

AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

◇ **Organisation ALSH (Ruche) de l'été 2021.** Après rappel du bilan 2020, dont le reste à charge communale s'élève à 2 965.34 €, Corinne PETER, Adjointe, expose que la Ruche d'été 2021 se déroulera du 12 au 30 juillet et du 23 au 27 août 2021 au groupe scolaire.

L'encadrement est assuré par :

- Laurène GRANDCLAUDE, Directrice
- 2 à 3 animateurs BAFA, selon le nombre d'enfants inscrits
- Klodjana ZGJONA, agent de restauration pour le repas du midi

Elle propose de reconduire les tarifs 2020, à savoir :

	Inscriptions prioritaires			Autres situations
	Base	1 ^{ère} décote	2 ^{ème} décote	
4 demi-journées de 13h30 à 18h et une journée de 8h30 à 18h	60 €	48 €	39 €	70 €
5 journées de 8h30 à 18h	125 €	100 €	81,25 €	145 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE D'URBANISME ET BATIMENTS

◇ **Evolution de la salle d'accueil et du bâtiment dédié au périscolaire : plan d'aménagement préalable – mission confiée à l'AUDAB.** Le Maire et Hervé TOURNOUX, Adjoint rappellent que conformément au PLU /AVAP, il y a lieu d'élaborer un Plan d'Aménagement d'Ensemble préalablement à ces travaux. Un document adopté, datant de 2006, existe mais a besoin d'être actualisé.

L'AUDAB, l'agence d'urbanisme de GBM s'est dite prête à accompagner le conseil municipal, ainsi que Valérie CHARTIER, Architecte urbaniste.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Décide de l'élaboration puis adoption d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble**
- **Confie cette mission à l'AUDAB**
- **Décide que la commission urbanisme chargée de ce dossier sera élargie à l'ensemble du conseil municipal**

AFFAIRE DE PATRIMOINE

◇ **Château médiéval MH : obligations fixées par la DRAC – mission de maîtrise d'œuvre et de topographie.** Le Maire rappelle les décisions du conseil municipal de 2019 de solliciter de l'archéologue, la remise du mobilier découvert lors des fouilles du château et d'organiser une visite du site avec la Conservation des Monuments Historiques et le Service Régional de l'Archéologie.

Suite à cette visite :

- L'archéologue devait remettre les rapports annuels de fouilles. En leur absence, les travaux ne pouvant avoir lieu.
- Obligation, par la DRAC, est faite à la commune de déposer des demandes de DP ou PC préalablement aux travaux et sous maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine.

Pour répondre à l'obligation communale et afin d'élaborer un programme de travaux sur 5 ans, des consultations ont été lancées. Sont retenus :

- Architecture du patrimoine : Pierre-Gérard BENDELE (Besançon) – mieux disant, avec une mission d'un coût de 19 040 € sans taxe
- Géomètre pour plan topographique : cabinet COQUARD (Baume-les-Dames) – mieux disant, avec une mission d'un coût de 9 242 € HT

Etant précisé que ces deux missions sont subventionnées, par l'Etat, la Région et le Département.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer les deux contrats cités et à solliciter les aides envisagées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DES SOLS

Déclarations préalables accordées :

- Vincent ZANVETTOR : pose de capteurs solaires
- Jean-François PRADEL : construction d'un auvent accolé à la maison
- Paul MAISONNIAL : pose d'un bardage sur la façade sud-ouest
- Philippe SAVOYE : ravalement des façades + remplacement des volets bois par alu
- Louis SUTTER : prolongation du muret existant entre propriété et voirie
- Laurent LABBEZ : pose d'un bardage

Permis de construire délivré à Paul SEXE : construction d'une maison individuelle d'habitation

Déclarations d'intention d'aliéner (renonciations au droit de préemption urbain) : Elles ont concerné :

- Un appartement dans copropriété, 13 chemin de Chevriot Dessus, en zone UBr
- Une maison, 10 rue de la principauté d'Orange, sur terrain de 2573 m², en zone UB
- Un fonds de commerce, « Bar le Bistro », 46 rue du Comté de Montbéliard

Organisation des chantiers de jeunes 2021. Après rappel du bilan 2020 dont le reste à charge communal s'élève à 3 130.73 € pour les 20 adolescents, Corinne PETER, Adjointe, expose que les chantiers de jeunes auront lieu du 12 au 30 juillet 2021. Ils sont ouverts aux adolescents nés entre le 30 juillet 2003 et le 12 juillet 2006

A 22h25, le Président lève la séance.

Nadine MAUGEY
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ
Maire